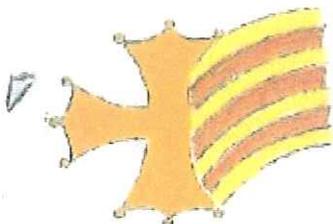




L'INF



ORDRE

BULLETIN D'INFORMATION
CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES PEDICURES-PODOLOGUES
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Maison des Professions Libérales
285, rue Alfred Nobel
34000 MONTPELLIER

Tel: 04 67 20 18 21
Fax: 04 67 20 17 04
contact@languedoc-roussillon.cropp.fr

Secrétaire administrative :
Mme Cyrille BARAUD

CONSEILLERS ORDINAUX

Franck ALZIEU	Président
Aline DELBOSC-ALCOUFFE	Vice-Présidente déléguée
Patricia PETERSEN	Vice-Présidente
Philippe TABOUREAU	Secrétaire général
Réne AURIACH	Trésorier
Gérard BAILLEUX	Secrétaire adjoint
Jean BASCOU	Suppléant
Dominique JOURLAIT	Suppléant
Alain CAISSO	Suppléant
Didier BUXEDA	Suppléant
Deux postes vacants	

MOT DU PRESIDENT

Six mois se sont écoulés depuis les dernières élections.

Beaucoup de missions sont mises en oeuvre, en particulier les réunions départementales. La première s'est tenue à Canet en Roussillon, réunissant de nombreux Professionnels du Sud-ouest du Languedoc-Roussillon

Après présentation de "l'Ordre" (Sa genèse, ses missions), l'organigramme de l'ONPP et de votre CROPP (Tous les Elus étaient présents), une large place a été consacrée à vos questions, notamment sur le budget, les indemnités des conseillers, les cabinets secondaires... Des réponses dans ce numéro.

Un buffet a clôturé cette première réunion, permettant des échanges libres et conviviaux.

A suivre, réunions à : Nîmes 19 décembre 08, Narbonne le 14 Janvier 2009, Montpellier le 20 mars 2009.

Au terme de ces réunions sera fait une synthèse dont les résultats vous seront communiqués lors d'un prochain "l'Inf'Ordre"

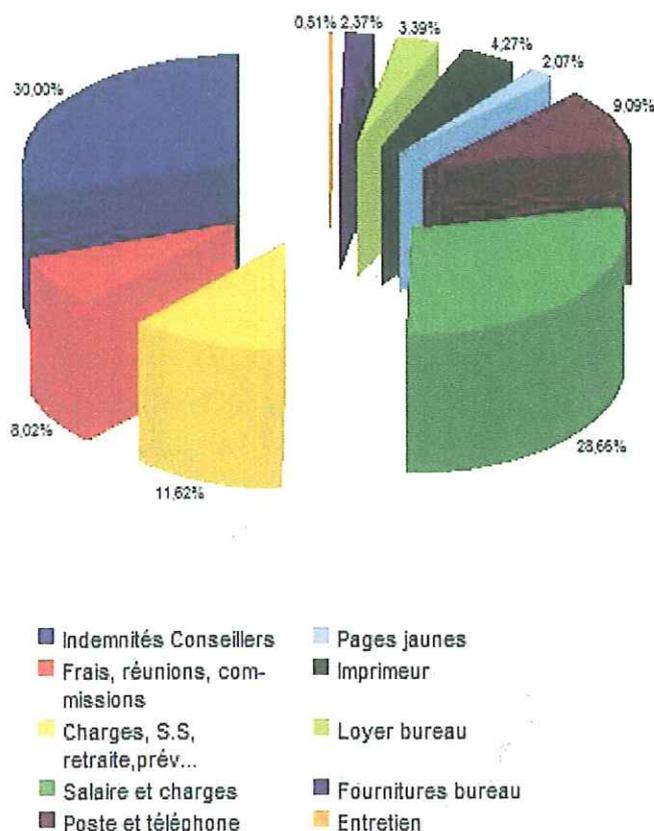
Ce bulletin d'info est le dernier de l'année, Le Conseil se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes.

Franck Alzieu

SOMMAIRE

Où passent vos cotisations.....	p.2	Les remplacements.....	p.4
La H.A.S. ?, l'E.P.P. ?.....	p.3	Assistanat.....	p.4
Plaques professionnelles.....	p.3	Actions en cours.....	p.4
En encart : Mouvement du tableau			

Estimation 2008 (calculée sur les 3 premiers trimestres clôturés + prévision dépenses estimées 4ème trimestre)



Budget prévisionnel 2009

Budget alloué par l'ONPP en 2008 :
Versements trimestriels : 15313 € + quotité
semestrielle : 3300 €

En 2009 nous prévoyons une augmentation du budget dépenses compte tenu de la hausse substantielle de certains postes :

Salaire et charges : Le salaire de notre secrétaire va être revalorisé en janvier.

Loyer bureau : Agrandissement des locaux du CROPP, nécessaire car nous manquons de place pour recevoir et travailler dans de bonnes conditions.

Frais réunions, commissions : Dus entre autre à l'organisation des réunions d'info départementales, souhaitées par beaucoup d'entre vous.

INDEMNITES DES CONSEILLERS

Nous vous rappelons que les conseillers régionaux titulaires ou suppléants agissent à titre bénévole dans toutes leurs fonctions au sein de l'Ordre (art. 6 du règlement intérieur). Cependant, ils ont droit au remboursement des frais engagés pour leur mission mais uniquement sur justificatifs, selon les consignes dictées par le Trésorier Général, sous certaines conditions. Pour exemple, le remboursement des frais de repas est limité à 1/125 du PMSS (plafond mensuel de la sécurité sociale) soit 22,35€, sur production d'un état dûment complété, signé et vérifié par le Président du CROPP, ou le Trésorier (par délégation).

L'indemnité forfaitaire perçue par le conseiller par demi journée de travail ou de mission est de 1/26 du PMSS, soit 107 €.

La règle étant que le montant de ces indemnités, ne puisse permettre à aucun d'eux de faire une « carrière » ordinale. De fait, ces indemnités, bien que versées au titre de la perte d'activité, ne tiennent aucun compte de la perte réelle.

La tâche ordinale est faite d'impératifs, d'obligations et de convocations mobilisant vos élus à des moments qui empiètent sur leurs activités libérales ou salariales (parfois sur leur temps libre).

Ils n'ont pourtant pas hésités à se porter volontaires. Loin de s'en plaindre, ils sont fiers et honorés d'assumer leurs responsabilités pour la défense de notre Profession.

Inspiré d'un texte de G.Legrand (commission de contrôle des comptes CNOPP)



Elargissement du Bureau

Lors de la Réunion de Bureau du 27 juin dernier, à la demande de plusieurs conseillers, le Président a fait voter l'élargissement du bureau :

Madame Aline Delbosc-Alcouffe par 5 voix et 1 abstention est élue Vice-Présidente déléguée.

Monsieur Gérard Bailleux par 5 voix et 1 abstention est élu Secrétaire adjoint.

HAS (Haute Autorité de Santé)

La HAS a été créée par la loi n°2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie. La

HAS a été mise en place le 1er janvier 2005. Son organisation et son fonctionnement sont

fixés par le décret n°2004-1139 du 26 octobre 2004.

La HAS est un organisme d'expertise scientifique, consultatif, public et

indépendant, chargé :

- d'évaluer l'utilité médicale de l'ensemble des actes, prestations et produits de santé pris en charge par l'assurance maladie
- de mettre en œuvre la certification des établissements de santé
- de promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins auprès des professionnels de santé et du grand public.

La HAS formule des recommandations et rend des avis indépendants, impartiaux et fait autorité . Ils permettent d'éclairer les pouvoirs publics quant aux décisions de remboursement des produits et services médicaux et de contribuer à améliorer la qualité des pratiques professionnelles et des soins prodigués au patient.

EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles)

L'EPP a pour but l'amélioration continue de la qualité des soins et du service rendu aux patients par les professionnels de santé.

L'Evaluation vise à promouvoir la qualité, la sécurité, l'efficacité et l'efficience des soins et de la prévention et plus généralement la santé publique dans le respect des règles déontologiques.»

Il s'agit alors d'apprécier objectivement l'efficacité de telle ou telle stratégie pour permettre un meilleur choix pour le malade. C'est :

- mettre en place les procédures permettant d'en vérifier la bonne réalisation
- détecter et quantifier les écarts aux recommandations pour les diminuer.
- permettre de transformer et diffuser la production scientifique pour la rendre acceptable par les praticiens.

Gérard Bailleux

commission régionale EPP : Gérard Bailleux, Alain Caisso, Patricia Pétersen

Agenda

11 juillet: Conseil National du CNOPP, Paris

12 septembre: Commission de contrôle des comptes, Paris

19 septembre: réunion de bureau, Montpellier

26 septembre: Conférence des présidents, Paris

10 octobre: Conseil National CNOPP, Paris

17 octobre: Conseil CROPP+Réunion Info Canet

31 octobre: Commission démographie, Paris

21 novembre: Réunion de tous les élus, Paris

14 novembre: Réunion de Bureau du CROPP, Montpellier

19 décembre: Réunion de bureau du CROPP+Réunion Info Nîmes

EXTENSION du CONTENU de la PLAQUE PROFESSIONNELLE.

Art: 4322-74

Pour les anciennes et nouvelles plaques, l'Ordre offre désormais aux professionnels la possibilité de faire figurer soit le terme de "Semelles orthopédiques" soit celui "d'Orthèses plantaires"

En aucun cas un autre qualificatif ni aucune autre mention ne peuvent y être adjoints

Questions/Réponses

Dans les prochains "l'Inf'Ordre", une rubrique sera réservée aux questions que vous vous posez. Nous répondrons dans nos colonnes à vos courriers



Actuellement une des actions du CROPP, est axée sur le respect du code de déontologie par rapport à l'affichage des cabinets et au mode d'exercice.

Nous vous rappelons que ne doit figurer sur la façade de l'immeuble ou du local du Pédicure-Podologue, qu'une plaque professionnelle de dimension 30 x20 avec comme inscription :

Le nom et prénom du Professionnel, sa qualité (Pédicure-Podologue), Semelles orthopédiques ou Orthèses plantaires (s'il en confectionne), ses horaires de travail ou rendez-vous et son numéro de téléphone.

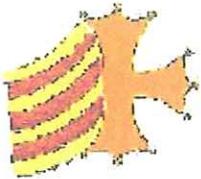
Pas de panneau, enseigne ou autre pancarte, ni inscription sur vitrine ou fenêtre.

Par ailleurs, le Pédicure-Podologue, ne doit pas exercer son art dans un local de type commercial (institut de beauté, magasin de chaussures, pharmacie...).

Nous ne pouvons plus être indulgents. Nos confrères respectueux du code de déontologie ne comprendraient pas notre laxisme.

Pour ceux qui ne seraient pas en règle, nous leur demandons de s'y mettre dans les plus brefs délais.

Mme Baraud, votre contact secrétariat F. Alzieu, Président du CROPP



Editeur: CROPP Languedoc-Roussillon
 Directeur de publication: Franck Alzieu
 Commission communication: Gérard Baillieux, Didier Buxeda, Alain Caisso
 Mise en page et rédaction: Franck Alzieu (assisté par Scribus, logiciel de PAO)
 Imprimeur: Sours Verte (Montpellier)
 Dépot légal: Décembre 2007
 Tirage: 500 exemplaires
 ISSN: 1960-9965

CONTRAT DE REMPLACEMENT

A ce jour, il n'existe qu'un seul contrat de remplacement que vous pouvez vous procurer au secrétariat du CROPP.

Remplacemnt à plein temps, pour une durée maximale de 4 mois, renouvelable une seule fois par dérogation à demander par courrier au CROPP avant expiration de la fin du contrat initial.

ASSISTANAT

L'Ordre ne diffuse plus de contrat d'assistantat type (ce mode d'exercice n'est pas reconnu par la cnam), ceux ci n'ayant aucune reconnaissance légale (UNCAM), le professionnel n'est pas sécurisé au regard de la législation du travail.

Pour les Pédicures-Podologues qui désireraient travailler en partenariat avec un autre confrère, un contrat type de "COLLABORATION" est à votre disposition au CROPP.

DOSSIERS INCOMPLETS

Malgré de multiples relances, quelques dossiers sont incomplets (Diplôme, Assurance, description plaque professionnelle etc...)

Reprenez les courriers reçus du CROPP et mettez vous en règle au plus vite.

Nous ne pouvons plus être tolérant, votre inscription provisoire au tableau ne pourra être définitive et vous serez dans l'illégalité.

CONTACT

Horaires Secrétariat

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi, 8h30-11h30 et 13h45-16h45
 Tel : 04 67 20 18 21 Fax : 04 67 20 17 04

Cessation définitive d'activité

BLASCO-CAMBON Danièle (Vendargues).....	depuis le 30/06/2007
MILLER Bernard (Béziers)	depuis le 01/07/2007
LILLE Laurence (Montpellier).....	depuis le 10/11/2007
TORRES Jean-Pierre (Perpignan)	depuis le 31/12/2007
HOLSTEIN Véronique (Cournonterral).....	depuis le 01/01/2008
LOEILLET Geneviève (Vernet les bains).....	depuis le 01/01/2008
BUADES Michèle (Béziers).....	depuis le 31/03/2008
CASSOU Georges (Carcassonne).....	depuis le 31/03/2008
HIDALGO Monique (Perpignan).....	depuis le 31/03/2008
MILHAU Georges (Clermont l'Hérault).....	depuis le 30/09/2008

Nouveaux inscrits

BARGETON-ROMMEL Claudine.....	34 SAINT GELY DU FESQ.....	N° 913403031
CHAUME Marie-Pierre.....	34280 CARNON.....	N° 913412896
DELACOUR Caroline.....	34500 BEZIERS.....;	N°913412941
ESPENAN T Claire.....	66170 MILLAS.....	E.C.A.
FREYDIGER Aurélien.....	30000 NIMES.....	N° 913012936
GISCLARD Frédéric.....	66750 SAINT CYPRIEN.....	N° 916612781
LUGAN Charlotte.....	34160 CASTRIES.....	N° 913412692
MORENO Valérie.....	30133 LES ANGLES.....	N° 913008929
ODDI-LEBLOND Claire.....	34970 LATTES.....	N° 913408808
RABSZILBER Alexandre	11400 CASTELNAUDARY.....	N° 911112772
RIND Jérémie	11000 CARCASSONNE.....	N° 911112733
RIVOALLAN Yannick.....	66100 PERPIGNAN.....	N° 913412808
TICHADOU Jean-Michel.....	66000 PERPIGNAN.....	N° 916612783

Transférés autre région

ATAMIAN Audrey.....	Août 2007.....	Vers PACA-Corse
AUBERT Armelle.....	Juillet 2007.....	Vers Bourgogne
AZEMAR Delphine.....	Août 2007.....	Vers Midi-Pyrénées
BAUJARD Christophe.....	Mars 2008.....	Vers PACA-Corse
BLIN Franck.....	Août 2007.....	Vers Bretagne
BRAS Céline.....	Août 2007.....	Vers Région Centre
DELEUIL Frédéric.....	Février 2008.....	Vers PACA-Corse
GUEZOU Gwenn-Marie.....	Avril 2008.....	Vers Ile de France
LEGER Michèle.....	Avril 2008.....	Vers PACA-Corse
LEPORTOIS Gaëlle.....	Juin 2007.....	Vers PACA-Corse
MURJAS-REYNOLDS Katia.....	Mai 2007.....	Vers Midi-Pyrénées
RAYNAUD Floriane.....	Juin 2007.....	Vers Pays de Loire
RICAUD Isabelle.....	Mai 2007.....	Vers Poitou Charentes
ROUZAUD Yves.....	Août 2007.....	Vers PACA-Corse
TREVISAN Coralie.....	Sept.2008.....	Vers PACA-Corse
VERCRUYSSSE Jean-Philippe.....	Août 2007.....	Vers Nord Pas de Calais